

Apprenons le règlement

CHRONOMETREUR

Sous le contrôle du juge arbitre, un essai préliminaire des chronomètres est obligatoire.

Une tolérance de plus ou moins 40/100^{ème} d'écart par rapport au temps moyen sur une durée de dix minutes est admise.

A l'issue de ce contrôle, les auteurs des temps les plus précis sont affectés par le juge arbitre aux lignes centrales, puis par ordre décroissant en alternant aux lignes extérieures.